

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – 5S GAMES

Article 1 – PREAMBULE

Les présentes conditions générales (ci-après dénommées " Conditions ") sont conclus entre :
D'une part, 5S Games (EI), inscrite au Répertoire des Entreprises et des Établissements sous le numéro SIRET 941 273 054 000 10 et sise au 12, Avenue Boule 95250 Beauchamp, ci-après dénommée "5SGames",

Et d'autre part, les personnes, particulier ou non, souhaitant effectuer un achat de prestation de service, ci-après dénommés les "**Clients**" ou le "**Client**" à titre individuel. 5S Games et Clients ensemble ci-après dénommés les "**Parties**".

Les principales prestations vendues par 5S Games (EI) sont répertoriées sur le site Internet de l'entreprise, toutefois, afin de répondre de la meilleure façon aux demandes, attentes, besoins, objectifs et contraintes des clients, l'adaptation et la création restent au cœur du projet de service proposé. Par conséquent, il reste impossible d'en dresser la liste exhaustive.

Dans le cadre de l'exécution de la prestation, le prestataire s'engage effectivement à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose afin de satisfaire le client.

Les conditions particulières dérogent aux conditions générales, lesquelles restent applicables à tout ce qui n'est pas contraire aux présentes.

Article 2 - DEVIS ET CONTRACTUALISATION

Sauf précision contraire dans le devis, celui-ci demeure valable pendant une durée de 2 (deux) mois à compter de sa date d'établissement.

Il est considéré comme accepté par le client à compter de sa date de signature et fait alors office de contrat entre les deux parties.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée prévue dans le devis. Il prendra fin de plein droit à l'échéance prévue. La durée des prestations prévue au devis est estimée et pourra être réévaluée.

Le client pourra faire la demande d'ajout ou de retrait d'une prestation, conformément aux conditions spécifiées dans les articles des conditions générales de vente. Cette demande devant se faire dans des délais acceptable permettant à 5S Games de pouvoir les mettre en place.

2.1- INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

2.1.1. Droit de rétractation

Le client a le droit de se rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de 30 (trente) jours . Le délai de rétractation expire 30 (trente) jours après le jour de la conclusion du contrat. Pour exercer son droit de rétractation, le client doit notifier à l'adresse de 5S Games, Michel NOE (EI), 12 avenue Boule, 95250 Beauchamp, sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Le client peut utiliser un modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client transmette sa communication relative à l'exercice de son droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

2.1.2. Effets de rétractation

En cas de rétractation de la part du client du présent contrat, le prestataire remboursera tous les paiements reçus et non consommés sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 1 (un)



moi à compter du jour où le prestataire est informé de la décision de rétractation du client du présent contrat. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le client.

Si le client demande l'annulation ou le report de la prestation pendant le délai de rétractation, cela ouvre droit pour 5SGames à un dédommage équivalent à 30 % (trente) de la prestation. Si il s'agit d'un report de la prestation cette somme lui sera déduite de la prestation futur. Une seconde annulation ou report ouvre droit pour 5SGames à un dédommage équivalent à 50 % (cinquante) de la prestation et la résiliation du contrat.

2.1.3. Renoncement du client à son droit de rétractation

Dans le cadre des prestations ponctuelles pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation, le client est informé qu'il ne pourra exercer son droit de rétractation s'il demande expressément à ce que l'exécution des prestations commence avant la fin du délai de rétractation et qu'il renonce expressément à son droit de rétractation, conformément à l'article L. 221-28 1° du Code de la consommation.

2.2- MODIFICATIONS DU CONTRAT CLIENT

2.2.1. Modification des conditions essentielles de réalisation des prestations

Toute modification des principales conditions de réalisation des prestations fera l'objet d'un avenant daté et signé par le client et le prestataire.

2.2.2 Modification des conditions contractuelles

Le prestataire se réserve la possibilité de modifier à tout moment ses conditions générales, conditions particulières, grilles tarifaires et offres commerciales. Dans ce cas, le prestataire en informera le client en respectant un préavis d'un mois avant leur date d'application effective.

Les nouvelles conditions s'appliqueront de plein droit pour les prestations effectuées à compter de leur date d'application. Tout client ne souhaitant pas se soumettre à ces nouvelles conditions aura la possibilité de résilier son contrat conformément aux prescriptions de l'article relatif à la résiliation dans les conditions particulières des présentes. La continuité des prestations par le client entraînera son acceptation pleine et entière des nouvelles conditions.

2.2.2 Renouvellements

A l'expiration de la durée du Contrat prévue aux termes des conditions particulières de vente, le Contrat est renouvelé tacitement pour une durée également fixée aux termes des conditions particulières de vente, sauf résiliation du Contrat par les Parties par 'E-mail ET SMS' ou courrier recommandé avec demande d'avis de réception adressé un (1) mois avant la date d'anniversaire du Contrat.

Article 3 - TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1. Tarifs

Du fait de son statut de Micro Entreprise (EI), et conformément à l'article 293-B du CGI, 5S Games est exonéré de TVA ; ainsi tous les tarifs fournis sont exprimés TTC. Les prestations sont facturées selon le tarif indiqué dans le devis en vigueur à la date de la réalisation de la prestation.

Ce tarif est susceptible d'évoluer à tout moment, notamment en cas d'évolution de la législation sociale ou fiscale, le prestataire s'engageant toutefois à informer le client de toute augmentation de tarif au moins un mois avant son entrée en vigueur.



3.2. Facture

Une facture est adressée au client après réalisation de la prestation. Le prestataire ayant principalement opté pour la dématérialisation de ses factures, le client recevra généralement ses factures par courriel, ce qu'il accepte expressément. Il appartient au client de procéder à l'archivage de ses factures sur le support de son choix. Le client doit communiquer au prestataire une adresse courriel personnelle valide et l'informer de tout changement de cette adresse courriel dans les meilleurs délais. Le client peut demander à recevoir sa facture par papier en en faisant la demande expresse écrite ou orale auprès du prestataire. Sa demande sera prise en compte sous un délai d'un mois à compter de sa réception.

En cas d'impossibilité technique, le client est informé qu'il recevra sa facture sous format papier.

3.3. Moyens de paiement

Les moyens de paiement acceptés par le prestataire sont les suivants :

- Virement Bancaire
- Carte Bancaire
- Liquidité

3.4. Modalités de paiement

Un acompte non remboursable peu être spécifier sur le devis. Le reste du paiement se faisant à réception de la facture, ou dans la période pouvant être spécifié sur le devis.

3.5. Pénalités de retard

Toute somme non payée à l'échéance entraînera :

- le paiement d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal, conformément à la réglementation applicable.

Ces intérêts courent jusqu'à l'encaissement des sommes dues ;

– le remboursement au prestataire de tous frais bancaires qu'il aurait à supporter, du fait notamment d'un rejet du chèque,

– l'exigibilité immédiate de toutes les factures non encore échues.

Par ailleurs, le défaut de paiement après mise en demeure restée infructueuse 8 (huit) jours pourra entraîner la suspension du contrat aux torts exclusifs du client. Celle-ci prendra effet 8 (huit) jours à compter de la première présentation du courrier recommandé de mise en demeure de paiement au client. En cas de nouvelle mise en demeure restée infructueuse, le prestataire aura la possibilité de procéder à la résiliation du contrat aux torts exclusifs du client. Celle-ci prendra effet 8 (huit) jours à compter de la première présentation du courrier recommandé au client. Pour toute facture recouvrée par voie contentieuse, *une indemnité forfaitaire de 150 (cent cinquante) euros* sera demandée au juge.

3.6. Non-réalisation de la prestation

S'ajoutent aux prestations effectivement réalisées, les prestations programmées et non effectuées totalement ou partiellement du fait du client et pour lesquelles le client ne justifierait pas d'un motif légitime tel que défini par la réglementation et la jurisprudence.

Dans le cadre du présent contrat, ne sont pas constitutifs d'un motif légitime, notamment, l'impossibilité d'accéder sur les lieux de la prestation, l'impossibilité d'assurer une prestation en



toute sécurité du fait de la configuration du lieu de réalisation, du comportement du ou des participant.e.s, d'animaux présents, ou de tout autre disposition non conforme ou non adaptée au bon déroulement de la prestation.

Il est ici rappelé que les présentes conditions générales sont constitutives pour 5S Games d'une obligation de moyens et non d'une obligation de résultat. Ainsi, en cas d'impossibilité pour 5S Games d'effectuer la prestation pour une raison non imputable au Client, celle-ci ne donnera pas lieu à facturation.

Article 4 - EXECUTION DES PRESTATIONS

4.1. Jours et heures d'intervention

Les prestations sont réalisées du lundi au dimanche, aux jours et heures convenus avec le Client. Dans tous les cas, toute intervention d'une durée minimale de 1 (une) heures et devra respecter la réglementation relative à la durée du travail en vigueur à la date de réalisation de la prestation.

Les interventions peuvent débuter et se terminer aux horaires convenus entre les parties tant que les obligations réglementaires se trouvent respectées.

Le Client s'engage à permettre l'exécution d'une prestation en toute sécurité. Il devra signaler au prestataire toute modification du lieu d'intervention ou du matériel ou toute autre information susceptible d'avoir une incidence sur la sécurité de l'intervenant.

Le Client, à la validation du devis, garantit la disponibilité de l'espace pour la réalisation de celle ci.

4.2. Jours fériés

Les prestations tombant un jour férié ordinaire seront effectuées de manière normale mais peuvent faire l'objet d'une majoration tarifaire.

4.3. Présence d'enfants et encadrement

Il est convenue que les animations sont pour des enfants de plus de 7 (sept) ans révolu. Toute personne de moins de 16 (seize) ans révolu est sous l'entière responsabilité du Client. Les enfants de moins de 7 (sept) ans révolu sont les bienvenues et restent sous la responsabilité de leur parents ou du Client.

Le cas contraire relève de l'article 3.6. et de "*l'impossibilité d'assurer une prestation en toute sécurité*" pour l'intervenant.

Dès lors, le client reconnaît et accepte expressément qu'en cas d'accident ou d'incident de quelque nature que ce soit, survenant à un ou plusieurs enfants ou de leur fait, le prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

Il est laissé à la discrétion de 5S Games d'inviter ou non les enfants, tout âges confondus, à participer à l'événement. 5S Games s'engage à gérer un maximum de 4 (quatre) à 12 (douze) joueurs en même temps. Ce nombre est variable selon l'âge et l'atelier à animer. Il peut être explicitement spécifié sur le devis. Dans le cas contraire il correspondra au nombre de table spécifié sur le devis, multiplié par 3 (trois).

Afin de pouvoir assurer une intervention de qualité, le Client autorise par avance la possibilité que la prestation soit réalisée par plusieurs intervenants et partenaires de 5S Games.



4.4. Hygiène et Sécurité

Le client devra laisser accès à l'intervenant à l'eau courante et potable afin que ce dernier puisse se désaltérer pendant la prestation et répondre aux règles élémentaires d'hygiène. De la même manière, un accès aux toilettes devra être prévu.

En cas de protocole sanitaire particulier, client, participants et intervenants seront tenus de s'y conformer. L'impossibilité ou le refus de s'y conformer de la part des clients et/ou des participants relève de l'article 3.6. et de "*l'impossibilité d'assurer une prestation en toute sécurité*" pour l'intervenant.

Les éventuelles consommations d'eau et d'électricité nécessaires à la réalisation des prestations restent à la charge du client.

Par ailleurs, en cas de fourniture de matériels, outils ou produits inadaptés à la prestation demandée, le prestataire ne peut garantir sa bonne exécution ou la réalisation de l'intégralité de la prestation.

Le Client s'engage à offrir un local respectant les normes ERP. et à pourvoir en tables et en chaises le lieu comme spécifié dans le devis.

4.5. Comportements et objectifs

Le Client assurera la gestion globale du groupe et de son comportement au sein du lieu choisi pour la prestation. *5S Games* est uniquement responsable d'accompagner les joueurs au jeu. Celui-ci est défini comme libre et sans obligation de recherche d'un résultat quelconque (i.e. partie pouvant être interrompu sur demande du joueur). Des résultats sur le plan intellectuel, physique, culturel ou social restent des objectifs de l'animation mais non des buts en soit.

Article 5 - RISQUES ET GARANTIES

5.1. - Responsabilité et Assurance

Le prestataire déclare être assuré pour les dommages qui pourraient être causés par son intervention. Il ne saurait toutefois être tenu responsable des dommages dus à la défektivité des locaux, matériels, outils et produits fournis par le client ou de tout dommage résultant du non-respect par le client de ses obligations contractuelles.

Compte tenu des délais imposés par les assureurs du prestataire, le client s'engage à signaler sans tarder tout dommage par téléphone auprès de *5S Games* et à le confirmer dans les meilleurs délais, sauf cas de force majeure ou motif légitime tels que définis par la réglementation et la jurisprudence, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à *5S Games, Michel Noé (EI), 12 Avenue Boule 95250 Beauchamp*, sans préjudice des délais et voies de recours de droit commun.

5.2. Risques liés aux déplacements

L'adresse de réalisation de la prestation (qui peut être différente de l'adresse de facturation) doit être exacte et mentionner toutes les précisions nécessaires à une bonne intervention. Une erreur d'adresse de livraison, de lieu d'intervention, d'accessibilité du lieu, ou tout autre problème de cet ordre pourra faire l'objet d'une facturation aux frais réels de la prestation. Dans le cas d'un retard de livraison relatif à un imprévu exceptionnel sur le trajet (accident de la route, circulation perturbées, intempéries, etc.), *5S Games* est tenu d'informer le Client dès que possible. En cas de retard important ou d'impossibilité totale de se rendre sur les lieux de l'intervention pour les motifs précités, *5S Games* proposera alors au Client l'ensemble des



alternatives possibles à sa disposition (reprogrammation, remboursement des éventuelles sommes versées en acompte, édition d'avoirs utilisables sur de prochaines commandes...).

5.3. Risques liés aux matériels

Tout matériels de jeux ou d'animation ayant subi une détérioration significative ou étant perdus durant une séance d'animation ou durant la période de location restent à charge du Client et seront à rembourser au prix du neuf. Ceux subissant une détérioration de la part de 5SGames sont exclus de ce remboursement.

La perte d'un jeu s'entend comme la perte totale du jeu ou la perte d'éléments (figurines, cartes, matériel du jeu...) indispensables à l'utilisation du jeu.

5.4. Garantie sur la qualité de la Prestation

5S Games s'engage à réaliser ses prestations conformément aux règles de l'art de sa profession et à la qualité que peut en exiger le Client en fonction des tâches à accomplir et des besoins qu'il aura exprimés à l'occasion de l'établissement du devis.

Dans l'hypothèse où le client n'était pas satisfait de la prestation réalisée, la réclamation doit être signalée immédiatement par le client et confirmée par mail avec accusé de réception au plus tard dans les 2 (deux) jours suivant l'intervention, sauf cas de force majeure ou motif légitime tels que définis par la réglementation et la jurisprudence. Toute contestation intervenant en dehors de ce délai ou par un autre moyen ne sera pas prise en considération.

Article 6 – ETAT DES JEUX FOURNIS

Les jeux mis à la disposition du Client par 5S Games ne sont pas nécessairement dans un état neuf, et ont déjà pu faire l'objet d'une ou plusieurs utilisations. Ils sont présumés être dans un état permettant leur utilisation lors de leur fourniture au Client.

Le Client et 5S Games vérifie ensemble l'état des jeux à leur réception des jeux par le Client. Il dispose cependant d'un délai de 2 (deux) jours pour faire part à 5S Games de toute détérioration ou manquement affectant un ou plusieurs jeux.

Si la détérioration ou une perte est avérée, 5S Games s'engage à remplacer le ou les jeux concernés par des jeux identiques, ou par d'autres jeux similaires, en fonction des stocks disponibles.

La perte d'un jeu s'entend comme la perte totale du jeu ou la perte d'éléments (figurines, cartes, matériel du jeu...) indispensables à l'utilisation du jeu.

Article 7 – OBLIGATION DU CLIENT

Le Client est tenu aux obligations suivantes :

- Payer le prix fixé aux termes des conditions fixées dans Conditions Générales de Vente.
- Utiliser les jeux mis à sa disposition par 5S Games conformément à leur usage et aux règles de l'art, et les utiliser avec le plus grand soin.
- Signaler sans délai à 5S Games toute détérioration significative subie par un jeu, ou toute perte d'un jeu, par SMS, mail ou contact téléphonique.



Restituer les Jeux mis à disposition, dans les conditions ci-après définies.

Article 8 - LITIGES, DROITS ET RECOURS

Pour toute demande d'information relative aux présentes, le client peut contacter 5S Games au 07 69 82 11 34 (appel non surtaxé).

8.1. Attribution de Juridiction

Les Clients qui commandent via le site de 5S Games exclusivement en langue française, sont réputés acheter en France et sont donc soumis à la Loi française. L'attribution de compétence en cas de litige, et à défaut d'accord amiable entre les Parties, sera donnée aux tribunaux compétents de Paris.

8.2. Procédure

En cas de différend avec le prestataire, le Client doit envoyer sa réclamation dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé réception à 5S Games, Michel Noé (EI), 12 Avenue Boule 95250 Beauchamp, en exposant l'origine du litige. Le client dispose d'un délai d'un an à compter de la réception de sa réclamation par 5S Games pour saisir directement et gratuitement un médiateur de la consommation en contactant l'Association des Médiateurs Européens soit par courrier (Association des Médiateurs Européens – 11 place Dauphine – 75001 Paris).

8.3. Informatique et Libertés

Les visiteurs ou clients du site internet de 5S Games disposent à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent en application de l'article 34 de la loi " informatique et libertés " du 6 Janvier 1978. 5S Games se réserve le droit de collecter des données sur le Client y compris par l'utilisation de cookies.

Les données personnelles du client, ou des visiteurs du site internet, transmises a 5S Games ne sont communiquées à aucun tiers, et ne sont utilisées que dans le seul but de traiter en interne les opérations relatives à la gestion de la relation avec le Client.

8.4. - Droits d'auteurs

L'ensemble du site internet et des réalisations de 5S Games ou de leur propriétaires durant les animations relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les représentations iconographiques et photographiques.

La reproduction de tout ou partie du site internet ou réalisations de 5S Games ou de leur propriétaires sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse de 5S Games ou de leur propriétaires.

Les droits de reproduction sont réservés et strictement limités. Toute copie, même partielle, du site internet ou des réalisations créés pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

